

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

LE MINISTRE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le 29 JAN. 2015

N/Réf: CI 725675

Monsieur le Président,

Le secteur des fruits et légumes a connu une année 2014 particulièrement difficile, sous l'effet conjugué de conditions climatiques défavorables et d'une conjoncture économique dégradée, amplifiée par l'embargo mis en place par la Russie durant l'été.

Comme vous le savez, j'ai mis en œuvre dès le mois de septembre des mesures exceptionnelles d'allégement de charges sociales, bancaires, et fiscales, pour permettre aux exploitants en difficulté de passer ce cap difficile. J'ai également écrit le 26 septembre 2014 aux principaux opérateurs bancaires pour les alerter de la situation et solliciter leur bienveillance dans l'examen des demandes formulées par les producteurs.

Ces mesures étaient nécessaires, et à cette occasion, l'ensemble des préfets, directeurs départementaux des territoires et directeurs des caisses de MSA se sont pleinement mobilisés sur la base des instructions transmises par le ministère.

A présent, j'ai conscience que votre secteur doit faire face à trois enjeux principaux :

- celui de la trésorerie, afin de pouvoir relancer un nouveau cycle de production en 2015;
- celui de la compétitivité, pour offrir au secteur arboricole français des perspectives d'avenir;
- celui des produits phytosanitaires, en lien avec le point précédent, pour vous adapter aux contraintes environnementales et aux demandes de la société.

Vous m'avez adressé en décembre dernier une liste de propositions de mesures à mettre en place pour répondre à ces défis et je vous en remercie. C'est en effet par l'engagement de l'ensemble des acteurs que nous pourrons pérenniser le secteur arboricole. Ne pouvant me rendre au congrès de votre fédération le 29 janvier, je tenais cependant à vous apporter les éléments de réponse suivants, sur la base notamment de vos propositions.

Monsieur Luc BARBIER Président de la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits 11, rue de la Baume 75008 - PARIS S'agissant des mesures envisageables en matière de trésorerie, comme je vous l'avais proposé dès le 10 novembre 2014, je vais réunir les principaux opérateurs bancaires en votre présence et celle du président de Légumes de France, pour étudier les conditions de report des échéances de prêts et les modalités envisageables pour l'octroi de nouveaux prêts. A cette occasion, j'entends en particulier faciliter l'obtention des garanties indispensables pour souscrire un prêt, en établissant une convention entre les banques, la FNPF, Légumes de France et la société de caution mutuelle SIAGI.

J'ai également mobilisé les ministres des finances, de l'économie et BPI France pour que les versements et pré-financements des crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) 2013, 2014 et 2015 puissent être effectués dans les meilleurs délais et à toutes les formes d'exploitations. Par ailleurs, une information vous sera transmise, ainsi qu'aux services déconcentrés de l'État, pour que la procédure dématérialisée de BPI France puisse être largement utilisée.

La MSA participe également aux efforts de trésorerie puisqu'au-delà des prises en charge de cotisations sociales, elle peut accorder des échéanciers de paiement sur une durée maximale de 3 ans. Le montant des échéances peut par ailleurs être fixé en fonction de l'évolution de la trésorerie de l'exploitation afin de s'adapter au plus près aux contraintes rencontrées.

Enfin, j'ai sollicité la bienveillance du ministère des finances et des comptes publics dans le cadre des examens des demandes de délais de paiement et de remises gracieuses de TFNB pour les cas les plus difficiles.

S'agissant des mesures de soutien à la compétitivité du secteur, le gouvernement est pleinement engagé à vos côtés à différents niveaux.

Tout d'abord, outre la mise en place du CICE, le gouvernement a significativement augmenté les allégements des prélèvements obligatoires dans le cadre du pacte de responsabilité. Ajoutées au dispositif existant des TO-DE, ces exonérations représentent un total de 219 M€ pour le secteur des fruits en 2015, soit un soutien supplémentaire de l'ordre de 25 M€ par rapport à 2014.

Cet accompagnement financier de l'État se matérialise également dans les dispositifs de soutien à l'investissement. En 2015, ce sont ainsi 4 M€ qui sont inscrits au budget de FranceAgriMer au titre de la rénovation des vergers. Par ailleurs, la filière arboricole pourra proposer des projets innovants dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, au sein duquel 120 M€ ont été fléchés sur l'agriculture et l'agroalimentaire sur 3 ans. Le plan pour la compétitivité et l'adaptation des entreprises agricoles (PCAE), décliné sous l'égide des conseils régionaux, est également un levier important pour vos exploitations. L'enveloppe allouée à ce plan, qui concerne toutes les filières, est de 200 M€ par an. Enfin, les programmes opérationnels, qui représentent près de 100 M€ pour les OP et AOP des filières fruits et légumes, doivent eux aussi financer les investissements et les projets structurants indispensables à votre secteur.

Outre ces soutiens financiers, je suis attentif à ce que votre secteur ne soit pas soumis à des pratiques déloyales de la part d'autres producteurs, notamment du fait d'autres États membres. La secrétaire d'État chargée de la consommation et moi-même veillons ainsi à ce que les contrôles sur les pratiques commerciales, notamment les francisations illégales, soient renforcés, en particulier à l'approche de l'été. S'agissant en particulier des prix après vente, j'étudierai les possibilités de faire évoluer les modalités de contrôles si celles-ci s'avéraient inefficaces.

Veiller au respect de la réglementation ne signifie pas pour autant renoncer au dialogue. C'est pourquoi celui-ci doit se poursuivre avec l'Espagne car sur de nombreux sujets, nos positions se rejoignent et permettent tant à l'État français qu'à ses producteurs de peser à Bruxelles. Je veillerai cependant à ce que les discussions sur nos sujets de divergence puissent avoir lieu en amont de la campagne 2015, en commençant par le groupe de contact qui se tiendra en marge du Salon de l'agriculture. De la même manière, je suis attaché à ce que des discussions apaisées puissent se tenir entre les différents partenaires commerciaux. C'est le sens de la réunion que j'ai tenue avec Carole Delga et Emmanuel Macron le 23 octobre dernier.

Votre interprofession, Interfel, intègre tous les échelons de la filière, y compris la grande distribution et plus récemment la restauration collective. Ainsi, de nombreux sujets, y compris celui du positionnement de la production française, peuvent et doivent être discutés dans cette enceinte. Je vous encourage par ailleurs à exploiter pleinement les possibilités offertes par le code des marchés publics pour « favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective », en vous appuyant sur le guide transmis début décembre 2014 à l'ensemble des collectives locales.

Enfin, j'ai entendu vos inquiétudes relatives à la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité. Ce dispositif constitue une avancée sociale qui n'est pas remise en question, mais il est clair que sa mise en œuvre doit pouvoir répondre aux spécificités du secteur agricole. Ainsi, outre la mission de Michel de Virville, qui vise à décliner opérationnellement le compte de prévention de pénibilité, notamment en agriculture, le Premier ministre a annoncé une mise en œuvre progressive du dispositif et a chargé un député et un chef d'entreprise de proposer des simplifications du dispositif.

S'agissant enfin de l'utilisation des produits phytosanitaires, ainsi que je l'ai indiqué à plusieurs reprises, je suis particulièrement attentif à ne pas prendre de décision qui conduirait à créer des impasses techniques. Aussi, je continuerai à considérer les demandes de dérogations adaptées pour l'utilisation de certains produits, dès lors que cette demande est nécessaire et justifiée. Pour autant, dans le souci de répondre aux attentes légitime de la société et d'assurer les niveaux adéquats de protection de la santé humaine et de l'environnement, il est indispensable de poursuivre la réduction du recours aux produits phytosanitaires ainsi que les risques liés aux utilisations. C'est tout le sens du plan Ecophyto 2 dont j'annoncerai les grandes orientations le 30 janvier, et sur lequel vous serez consultés.

Je note avec satisfaction que le secteur arboricole a été identifié dans le rapport du Député Potier comme une filière d'avant-garde pour la mise en œuvre de la protection intégrée. Ainsi, en moyenne, les exploitations arboricoles engagées dans le réseau DEPHY ont réduit leur IFT de 11 % entre leur entrée dans le réseau et 2013. Je ne peux que vous encourager à poursuivre dans cette voie, en vous appuyant notamment sur les innovations techniques et le bio-contrôle.

La recherche devra en effet être un axe fort à développer pour faire évoluer les usages en matière de produits phytosanitaires. A cet égard, il importe de pérenniser les actions du CTIFL au-delà de la suppression de la taxe fiscale affectée (TFA) prévue au 1^{er} juillet 2015. Comme vous le savez, il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de fragiliser le fonctionnement du CTIFL, mais bien au contraire de le conforter dans ses actions. La suppression de la TFA a ainsi vocation à être compensée par la mise en place d'une contribution volontaire obligatoire (CVO), dont l'interprofession a bien voulu se saisir, qui présenterait par ailleurs l'avantage de ne plus être plafonnée.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, le secteur arboricole retient toute mon attention et je souhaite pouvoir réussir avec vous les changements qui s'imposent pour redonner à ce secteur toute sa compétitivité et la place qu'il se doit d'occuper en France. Dans cette perspective, le rapport sur le devenir de la filière fruitière en France que m'a remis **Régis Hochart** le 20 janvier dernier pourra en effet utilement contribuer aux réflexions en cours sur les perspectives et la stratégie de la filière, en particulier dans le cadre de la préparation des Assises des fruits et légumes, qui seront organisées par INTERFEL à l'automne 2015.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane LE FOLL